



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *en deux-sèvres*

SESSION DÉPARTEMENTALE Charte qualité de l'Assainissement Non Collectif en Deux-Sèvres

Vendredi 29 mars 2019



PROGRAMME

vendredi 29 mars 2019

8h30 Accueil.

9h **Discours d'accueil par M. Bernard BELAUD**

Conseiller départemental des Deux-Sèvres en charge de l'eau.

9h15 **Point d'actualité sur la Charte qualité de l'ANC en Deux-Sèvres,**

par S. PAUTRET – Animatrice de la charte.

9h30 **Retour sur les conclusions de l'étude de suivi in situ des installations ANC,**

par M. Pierre ARTUIT, Département de la Mayenne.

10h30 **Pause café – temps d'échanges.**

11h15 **Études et travaux en ANC :**

- Les contours de mon intervention

- Suis-je bien assuré ?

par M. Jean-Jacques PINTON, Responsable Produits Construction, MAAF, Membre du Bureau Construction FFA, du BCT Construction et du Conseil d'Administration AQC

12h **Clôture de la matinée.**



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
en deux-sèvres

Actualités de la charte ANC

Points présentés :

- 1. Les adhérents : quelques chiffres**
- 2. 2018 : les actions menées**

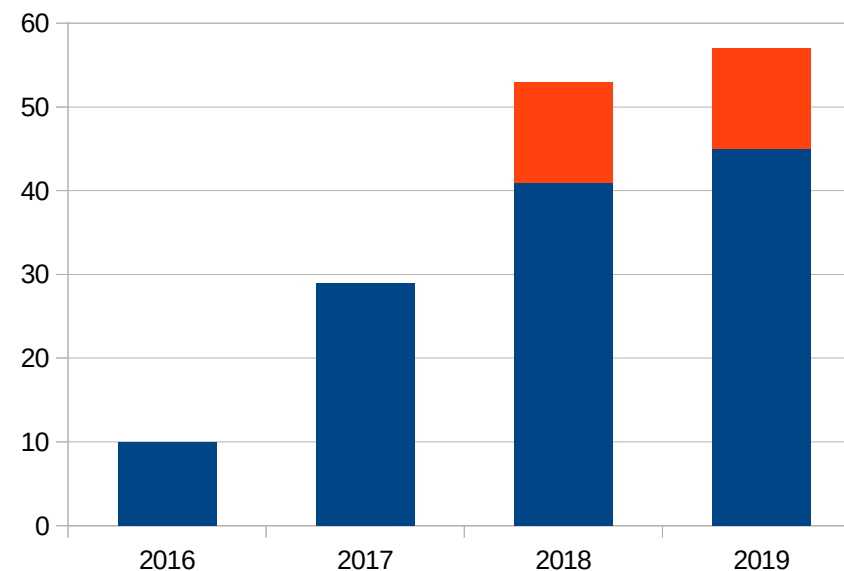


1. Les adhérents

Début 2019 :

- 12 bureaux d'études ■

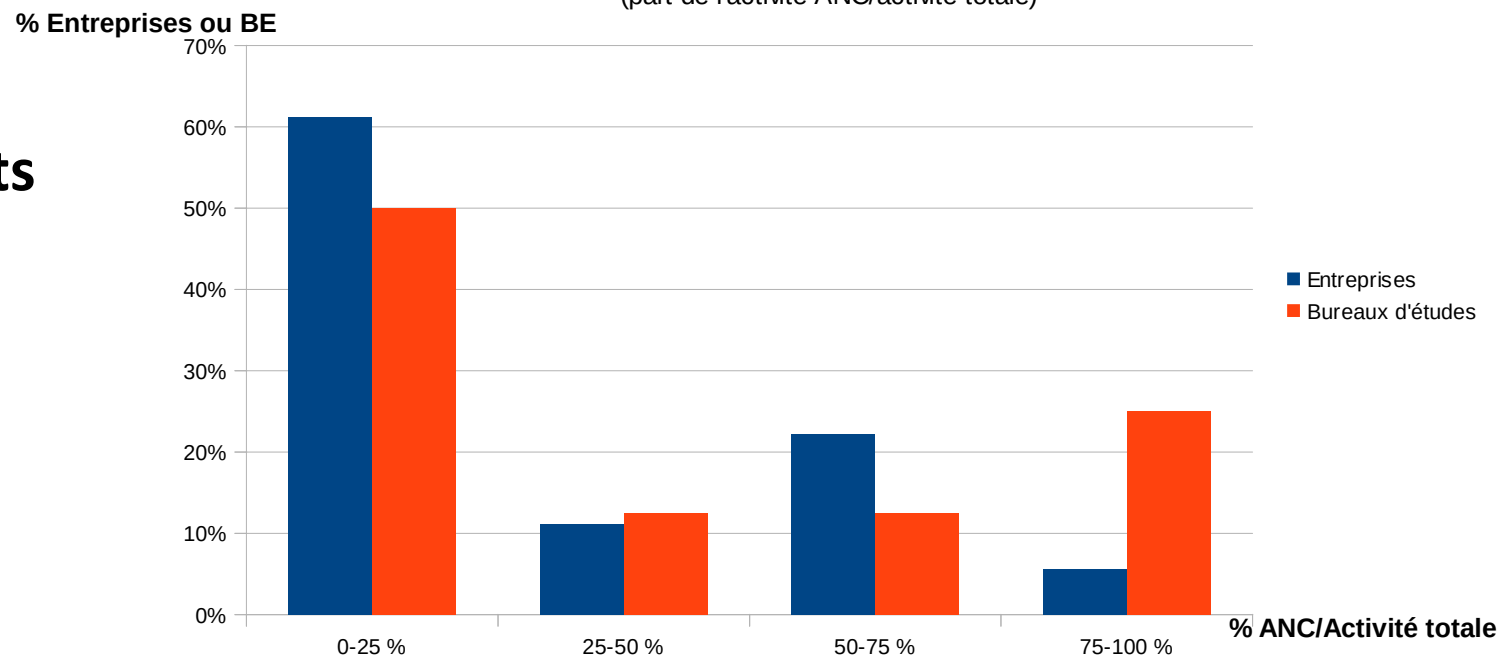
- 45 entreprises de travaux ■



1. Les adhérents

Profil des adhérents

Spécialisation ANC des adhérents
(part de l'activité ANC/activité totale)



Entreprises

- 60 % ont une faible part de leur activité consacrée à l'ANC
- 5 % ont une importante part de leur activité consacrée à l'ANC

Bureaux d'études

- 25 % ont une importante part de leur activité consacrée à l'ANC
- 50 % ont une faible part de leur activité consacrée à l'ANC

1. Les adhérents

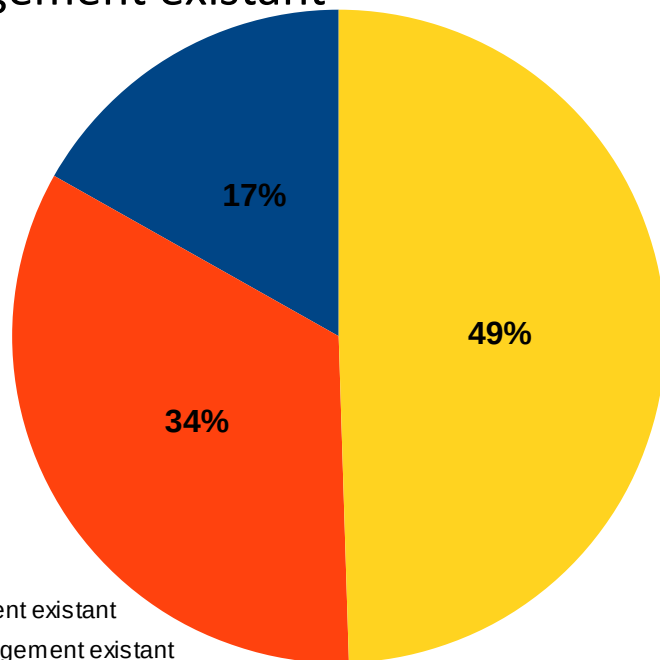
En 2018, en Deux-Sèvres, réalisation par les adhérents de :

- 680 études

- 245 chantiers (*sous -estimé – manque de réponses*) :

Type de chantiers :

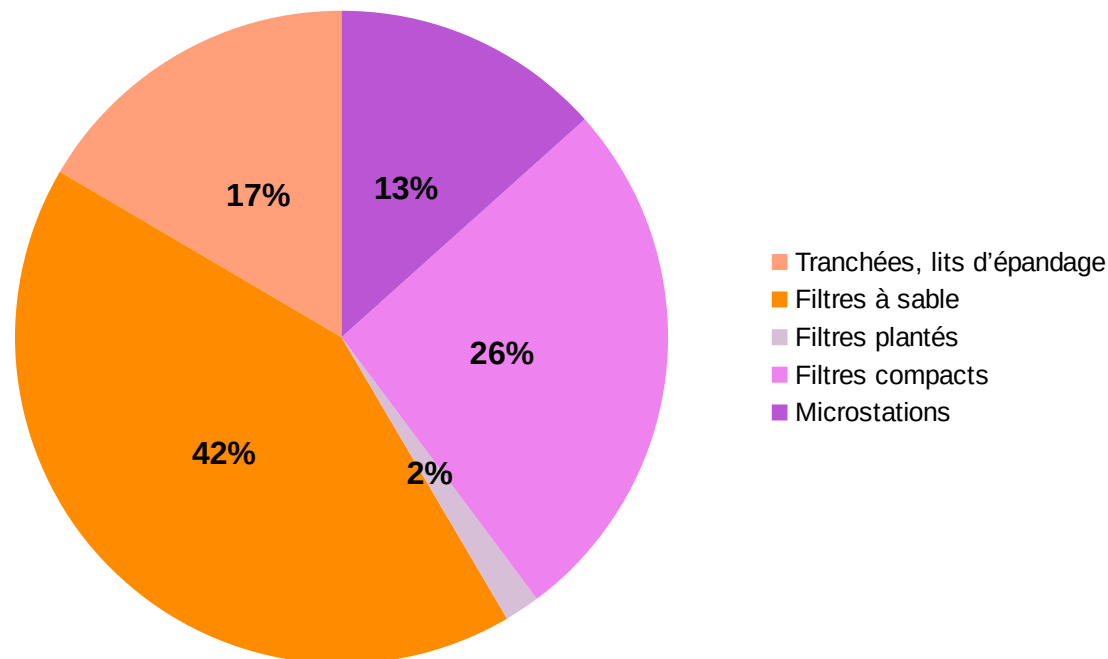
20 % construction neuves ; 80 %
réhabilitation ou création en
logement existant



■ Neuf
■ Création ANC logement existant
■ Réhabilitation ANC logement existant

Type de dispositifs installés :

60 % dispositifs traditionnels (majorité
de filtres à sable) ; 40 % dispositifs
agréés (majorité de filtres compacts)



■ Tranchées, lits d'épandage
■ Filtres à sable
■ Filtres plantés
■ Filtres compacts
■ Microstations

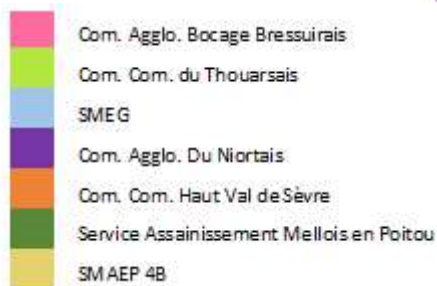
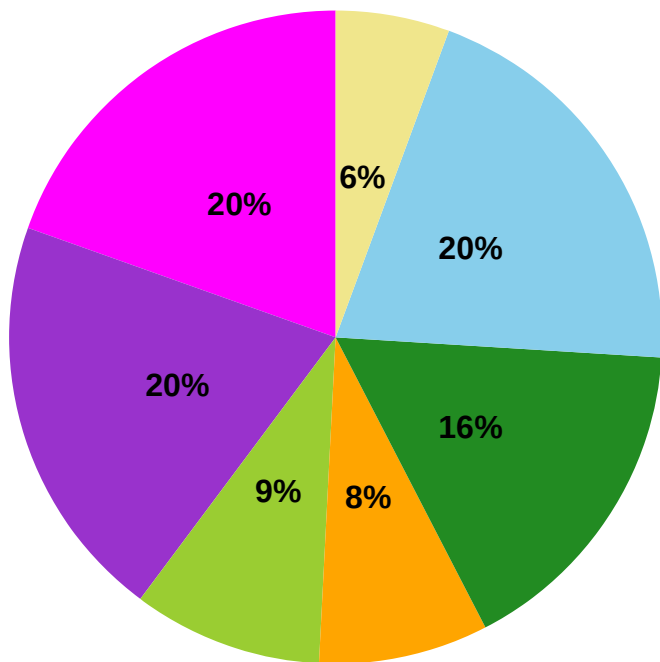


Début 2019 : 7 SPANC

env. 8 000 contrôles/an, avec une fréquence
moyenne des contrôles BF : 8 ans

62 000 installations,

réparties par SPANC :





2. Les actions de 2018

La coordination de l'équipement des SPANC d'un logiciel métier commun pour :

- la saisie des données des contrôles des SPANC (sur les terrains, les dispositifs, etc.)
- l'édition des documents transmis aux usagers (rapports, courriers, factures)
- améliorer la connaissance, analyser les données sur l'ANC et faciliter leur diffusion
- amplifier le travail en réseau des techniciens SPANC, les échanges autour des pratiques et des problématiques rencontrées

↳ Vers l'harmonisation des pratiques des SPANC

↳ Vers un observatoire départemental de l'ANC pour l'information des élus, des usagers

↳ SPANC équipés septembre 2019



2. Les actions de 2018

Un travail sur les dispositifs agréés basé sur une enquête de situation auprès des adhérents.

Problématiques, attentes :

- la **connaissance des différents dispositifs** : impossible de tout connaître + besoin d'informations techniques (fonctionnement, performances, coûts, etc.)
- **l'importance de l'information-sensibilisation de l'utilisateur** : aide au choix + importance de l'entretien
- des **données** disparates entre les SPANC, rendant difficiles les statistiques sur cette thématique
- **peu de relations entre adhérents** (BE, entreprises), et qqs questionnements, observations



2. Les actions de 2018

Un travail sur les dispositifs agréés qui s'est poursuivi par :

- **une information des techniciens des SPANC** sur le contrôle des microstations
- **une information des adhérents** : sur le suivi des dispositifs en fonctionnement
- **le logiciel métier** en place à la fin de l'été

qui va continuer avec :

- **une information des usagers** : brochure sur l'entretien, guide sur les différents dispositifs
- **des groupes de travail et d'échanges entre adhérents**

2. Les actions de 2018

Le comité de suivi de la charte élargi aux bureaux d'études : élection de 2 représentants M. BERRIAU (titulaire) et Mme RENOUX (suppléante)

L'adhésion des vidangeurs : elle sera effective courant 2019

Un flyer de communication





**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**
en deux-sevres

Merci de votre participation

Les diaporamas seront consultables sur :

<https://www.deux-Sevres.fr/charte-anc-pro>

Soizic PAUTRET – 05 49 06 78 73 – soizic.pautret@deux-sevres.fr